

Objet : Projet Horne 5 par Ressources Falco Ltée – DQ5

Voici les réponses du Ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) à vos questionnements (en rouge):

1. Les informations fournies par l'initiateur (engagement 6, PR5.31) répondent-elles aux préoccupations du ministère concernant les risques de tassement des sols pour les infrastructures du MTMD? Et dans quelle mesure les initiatives de l'initiateur (travaux d'investigation, travaux d'instrumentation et mesures d'atténuation potentielles) sont-elles suffisantes pour prévenir de potentiels dommages aux infrastructures du MTMD?
 - Non, le MTMD veut être rassuré que le rayon d'influence du rabattement de la nappe phréatique n'ait pas d'impact sur les routes 117 et 101. Dans la REP-ENG 6, il est avancé un tassement pouvant aller jusqu'à 980 mm dans le secteur d'un mur de soutènement dans le cas d'un rabattement de 1 m, ce qui est assez préoccupant pour le MTMD. Une note technique bonifiée devra nous être transmise à la suite de travaux d'investigation hydrogéologique et géotechnique.

2. L'initiateur est d'avis que les risques de tassement des sols sont minimisés, car l'ancienne mine Horne a déjà été dénoyée jusqu'à une profondeur de 2 448 m entre 1962 et 1976, une profondeur similaire à celle qui serait atteinte par la mine Horne 5 (PR5.31, p. 136 PDF).
 - a. Partagez-vous cet avis ?

Non, le dernier dénoyage date de près de 50 ans, depuis 1976 le portrait du secteur a changé, car depuis ce temps, la voie de contournement de Rouyn-Noranda a été construite et des sommes importantes ont été investies. Le MTMD aimerait être rassuré qu'un 2e dénoyage n'ait pas d'impact sur le réseau routier.

 - b. Selon vous, dans quelle mesure les infrastructures construites, modifiées ou rénovées depuis 1976 pourraient-elles être affectées ?

Le rabattement de la nappe pourrait causer des déformations et affaissements de la chaussée.

3. La modélisation indique des rabattements de la nappe phréatique de l'ordre de 40 m à 0,5 m après 15 ans d'exploitation du projet Horne 5 (PR5.31, p. 165 PDF) dans le secteur nord du quartier Notre-Dame, où un seul forage est planifié. Un seul forage peut-il être considéré comme représentatif? Veuillez expliquer.
 - Non, nous croyons que des forages plus près de la route pourraient donner un meilleur portrait. Cependant, une campagne de forage près de la chaussée doit être validée au préalable par le MTMD pour ne pas endommager le remblai léger, la dalle de béton et la membrane qui sont présents à plusieurs endroits sous la chaussée.